

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **2 décembre 2019** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté  
Siège #2 - Bernard Grenier  
Siège #3 - Daniel La Boissière  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2019
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
  - 5.1 - Nomination d'une personne pour tenter de régler les mésententes
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 6.2 - Acceptation des dépenses
  - 6.3 - Vérificateur externe - Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton
  - 6.4 - Indexation des salaires des employés pour 2020
  - 6.5 - Modification d'embauche pour l'inspecteur en bâtiment et environnement
  - 6.6 - Offre d'achat reçu pour le lot # 4 501 049
  - 6.7 - Achat d'équipements pour le local du restaurant
  - 6.8 - Vente d'une petite partie du lot # 4 501 456 à Luc Turcotte
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 9 - LOISIRS-TOURISME
  - 9.1 - La Contrée du Massif Mégantic - Contribution financière pour l'exercice 2020
  - 9.2 - La Constellation du Granit
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
  - 11.1 - Adoption règlement de taxation 2020 no 2019-11
- 12 - VARIA
  - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
  - 12.2 - Calendrier des séances du conseil 2020
  - 12.3 - Résolution d'appui aux commissions scolaires
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2019**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

### **4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

### **5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de novembre 2019.

Construction : 1  
Rénovation : aucun  
Captage d'eau : aucun  
Installation septique : aucun  
Lotissement : aucun  
Accès à la voie publique : aucun  
Dérogation mineure : aucun  
Autorisation abattage d'arbres : 2  
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun  
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

## **Nomination du conciliateur-arbitre**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales indique que chaque municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales et que cette désignation doit prévoir la rémunération et les frais admissibles de cette personne.

CONSIDÉRANT QUE le conciliateur-arbitre peut intervenir à titre de personne désignée aux mésententes concernant les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité de Milan à titre de conciliateur-arbitre en vertu de Loi sur les compétences municipales.

Cette personne aura la tâche d'appliquer les dispositions de la Loi sur les compétences municipales à titre de personne désignée aux mésententes concernant les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts en vertu de cette Loi.

La rémunération et les frais admissibles du conciliateur-arbitre sont les suivants:

- Les frais pour le traitement du dossier seront minimum de 25\$/heure;
- Les frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.) seront facturés selon les coûts réels;
- Les frais de déplacement seront de 0.52\$/km.

Une facture détaillée sera transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

ADOPTÉE

## **6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

### **6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 2422 au chèque no. 2464 pour un montant total de 39 324.53\$

Salaires: chèque no. 2483 au chèque no. 2508 pour un montant total de 15 103.99\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 302.34\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 3 520.82\$

ADOPTÉE

**2019-12  
5932**

### **6.3 - Vérificateur externe - Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton**

VÉRIFICATEUR EXTERNE - MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe afin de vérifier les états financiers de la Municipalité ainsi que tout autre document déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de confier le mandat de vérificateur externe à Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés;

QUE le bureau de Raymond Chabot Grant Thornton de Lac-Mégantic ait le mandat de vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

**2019-12 5933 6.4 - Indexation des salaires des employés pour 2020**

Indexation des salaires des employés pour 2020

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le salaire de la majorité des employés municipaux a été augmenté de 2.9% pour l'année 2020;

QUE cette augmentation sera effective à partir du 1er janvier 2020;

QU'à partir du 1er janvier 2020, il y aura des assurances collectives pour les employés à temps plein;

QUE cette augmentation ne s'applique pas pour les emplois étudiants ou occasionnels.

ADOPTÉE

**2019-12 5934 6.5 - Modification d'embauche pour l'inspecteur en bâtiment et environnement**

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement est à l'emploi des municipalités de Milan, St-Augustin de Woburn, St-Robert-Bellarmin, St-Ludger et Courcelles;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Milan est d'avis que les municipalités qui emploient l'inspecteur en bâtiment et environnement devraient se prévaloir des dispositions des *articles 569 et suivant du Code municipal* pour conclure une entente relative à ce service;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Milan est disposé à prendre en charge le temps plein du poste de l'inspecteur en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan confirme son intérêt d'être l'employeur;

ATTENDU QU'une entente relative à ce service sera rédigée par la Municipalité de Milan et signée par les autres municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Jacques Bergeron, maire et madame Sylvia Roy, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Milan, l'entente relative au service de monsieur Jean-François Boulet à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE

**2019-12 5935 6.6 - Offre d'achat reçu pour le lot # 4 501 049**

La Municipalité de Milan a reçu une offre d'achat de Monsieur Régean Morin pour le lot # 4 501 049, situé sur la rue du Ruisseau au montant de l'évaluation municipale, soit 7 100,00\$.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Morin au montant de 7 100,00\$ et qu'il s'engage à payer tous les frais encourus reliés à cette vente;

QU'une maison unifamiliale (Maison Usinex) sera installée sur ce lot;

QUE le maire, Jacques Bergeron et la directrice générale, Sylvia Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cette vente;

ADOPTÉE

**2019-12 5936 6.7 - Achat d'équipements pour le local du restaurant**

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Ventillation SR inc. pour l'installation d'un apport d'air frais au toit pour la hotte de cuisine au montant de 2 400,00\$ plus taxes, d'accepter de faire réparer le four à pizza par Les Services R. Boivin, pour un montant au allentour de 1 000,00\$, et de faire l'achat d'un lave-vaisselle en 2020 au montant de 3 895,00\$ plus taxes avec Équipement de restaurant Bouchard.

ADOPTÉE

**2019-12 5937 6.8 - Vente d'une petite partie du lot # 4 501 456 à Luc Turcotte**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Milan a acceptée de vendre une partie du lot# 4 501 156 à Mme Marie-Christine Gosselin et Gino Campagna, résolution no: 2019-09-5896;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'arpentage de la partie vendue à ceux-ci, l'arpenteur s'est rendu compte qu'il y a eu empiétement sur le terrain de la Municipalité, mais qu'avant la modification cadastrale, il appartenait à M. Luc Turcotte;

M. Luc Turcotte désire acheter cette partie du lot #4 501 156 ayant une superficie de 77,02 m2, (voir le plan déposé);

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal, d'accepter de vendre cette petite partie du lot # 4 501 156 au montant de 1.25\$/m2 plus les frais encourus;

QUE le maire, Jacques Bergeron et la directrice générale, Sylvia Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cette vente.

ADOPTÉE

## **7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de novembre 2019.

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

### **9 - LOISIRS-TOURISME**

**2019-12 5938 9.1 - La Contrée du Massif Mégantic - Contribution financière pour l'exercice 2020**

Une demande d'aide financière de 1 500,00\$ pour l'année 2020 est demandée à la municipalité de Milan, ainsi qu'aux six autres municipalités environnant le Mont Mégantic.

Cette contribution est pour soutenir le comité de la Contrée du Massif Mégantic dans sa recherche de solutions pour attirer de nouveaux résidents, augmenter le nombre de visiteurs et ainsi contribuer au développement socio-économique de notre territoire.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'accepter de contribuer à l'aide financière de 1 500,00\$ pour 2020, conditionnellement à ce qu'une activité de financement réunissant les 7 municipalités faisant partie de la Contrée du Massif Mégantic soit organisée, sinon la Municipalité de Milan cessera sa contribution annuelle.

ADOPTÉE

**2019-12  
5939**      **9.2 - La Constellation du Granit**

La Constellation du Granit sollicite la Municipalité de Milan afin d'adhérer à l'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël 2019.

Depuis douze années consécutives, les partenaires de la Constellation du Granit unissent leurs efforts afin d'insérer, dans les prochains paniers de Noël des familles ciblées par la Banque alimentaire du Granit, des livres neufs pour les enfants âgés entre 0 et 12 ans du territoire de la MRC du Granit.

Il est difficile de savoir quel est le nombre exact de livres qui seront affectés aux différentes catégories d'âge des enfants de notre municipalité, mais le prix des livres pour les enfants de 0 à 5 ans est de 7,00\$ et pour les enfants de 9 à 12 ans, le prix est de 12,00\$

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal, d'accepter d'être partenaire de la Constellation du Granit pour les paniers de Noël 2019.

ADOPTÉE

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**11 - LÉGISLATION**

**2019-12  
5940**      **11.1 - Adoption règlement de taxation 2020 no 2019-11**

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement de taxation no : 2019-11 intitulé RÈGLEMENT DE TAXATION 2020, tel qu'il apparaît au livre des règlements de la Municipalité de Milan.

ADOPTÉE

**12 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

**12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 13 janvier 2020 à 19h30.

**2019-12  
5941**      **12.2 - Calendrier des séances du conseil 2020**

CONSIDÉRANT QUE *l'article 148 du Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des 12 prochaines séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances débuteront à 19h30:

- Lundi 13 janvier 2020, car de retour de vacance le 6 janvier 2020
- Lundi 3 février 2020
- Lundi 2 mars 2020
- Lundi 6 avril 2020
- Lundi 4 mai 2020
- Lundi 1er juin 2020
- Lundi 6 juillet 2020
- Lundi 10 août 2020, car de retour de vacances le 3 août 2020
- Mardi 8 septembre 2020, car congé fête du Travail le lundi 7 septembre 2020
- Lundi 5 octobre 2020
- Lundi 2 novembre 2020
- Lundi 7 décembre 2020

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

**2019-12 5942 12.3 - Résolution d'appui aux commissions scolaires**

### **Résolution d'appui aux commissions scolaires**

ATTENDU que l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec et qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

ATTENDU que les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes et que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

ATTENDU que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités et que le conseil des commissaires en constitue un contrepoids fondamental pour favoriser une prise de décision qui prend en compte les couleurs régionales et locales;

ATTENDU que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi no 40 le 1er octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, le rôle de représentations de la commission scolaire auprès de tous les partenaires est absent. Cela met fin à la richesse du réseautage et de la solidarité dans les communautés;

CONSIDÉRANT que la disparition du conseil des commissaires dans sa forme actuelle avec qui les municipalités ont établi des ententes de partenariat depuis plusieurs années représente une perte pour le développement de nos milieux;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, il y a une perte du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales en défaveur d'une centralisation abusive du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, le ministre prévoit en détail les modalités de fusions de territoires des centres de services, alors que l'on connaît les impacts négatifs de fusions de territoires en santé, non seulement pour les usagers, mais aussi pour le personnel.

Sachant ce qui précède, IL EST PROPOSÉ par René Turcotte, et résolu que le conseil municipal de Milan **ne désire pas** appuyer cette demande au Gouvernement du Québec :

- de surseoir à la sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

et mandate le/la secrétaire-trésorier(ère) de transmettre une copie de la présente résolution :

- à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue de La Chevrotière  
16e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

- aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Cantons :

Monsieur François Jacques  
Député de Mégantic  
5600, rue Frontenac  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5

Madame Geneviève Hébert  
Députée de Saint-François  
373, rue King Est  
2e étage, suite 203-B  
Sherbrooke (Québec) J1G 1B4

- à monsieur Yves Gilbert, président de la Commission scolaire des Hauts-Cantons :

308, rue Palmer  
East Angus (Québec) J0B 1R0

### 13 - CORRESPONDANCE

- 49e édition du Souper Canadien de Milan
- Récupération Mégantic - Capsules en aluminium Nespresso recyclable

**14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffrey et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 21h.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire